

NOTRE CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES

ALUCAM 2024

ļ.	A propos de Notre code de conduite des affaires	2
H.	Nos valeurs	3
a.	Responsabilité	
b.	Intégrité	
C.	Transparence	
d.	Travail d'équipe	
III.	Le milieu de travail	
a.	Santé au travail	4
b.	Sécurité	4
С	Emploi	
IV.	Droits de l'Homme, communautés et environnement	6
a	Droits de l'Homme	
b.	Communautés riveraines et populations locales	
C.	Occupation et utilisation des sols	
d.	Environnement	7
1.	Gestion et protection de la biodiversité	8
II.	Gestion durable de l'eau	8
111.	Changements climatiques	8
e.	Développement durable	8
V.	Gestion éthique	9
a.	Conflits d'intérêt	9
b.	Corruption	
C.	Cadeaux et invitations	
d.	Pratiques commerciales équitables	9
VI.	Patrimoine de l'entreprise et gestion de l'information	10
a.	Contrôles internes et procédures de reporting	
b.	Utilisation des biens de l'entreprise par les employés	10
c.	Utilisation des ressources électroniques par les employés	10
d.	Informations confidentielles	11
e.	Confidentialité des données personnelles	11
f.	Droits de propriété et connaissances organisationnelles	12
VII.	Relations avec les administrations, la presse et les investisseurs	13
a.	Relations avec les administrations	
b.	Engagement politique	13
C.	Communication avec les médias et investisseurs	13

A propos de Notre code de conduite des affaires...

Alucam, fleuron de l'industrie Camerounaise, est une entreprise d'économie mixte à capitaux publics majoritaires. Notre vision est de développer une véritable filière Aluminium nationale et sous régionale à travers une offre diversifiée de produits en qualité et en quantité sous tendue par un plan de redéploiement de notre business pour la pérennité du site.

Nos activités se déroulent principalement dans les villes d'Edéa (département de la Sanaga Maritime) et Douala (département du Wouri) de la région du Littoral au Cameroun. Nos principaux produits sont les lingots, les plaques et bobines d'aluminium ainsi que des produits dérivés comme les tôles et les bandes, nature ou de couleur.

Notre code de conduite des affaires résume les principes qu'ALUCAM applique dans ses activités. Il présente les règles et comportements valables pour tous les employés de l'entreprise et applicables à tous nos partenaires d'affaires. Son objectif est de garantir que notre travail au quotidien reflète les standards rigoureux et les valeurs que nous partageons, les principales d'entre elles étant la responsabilité, l'intégrité, la transparence et le travail d'équipe.

Ce code n'est pas simplement une liste d'obligations et d'interdictions. Il définit les démarches à entreprendre en cas de violation et vise à responsabiliser plus particulièrement les membres de l'encadrement supérieur, dont les obligations morales sont plus importantes.

Avec la santé et la sécurité comme premières priorités, ALUCAM contribue au développement durable en travaillant le plus étroitement possible avec les communautés riveraines et populations locales, dans le respect des lois, coutumes et traditions. En cherchant à minimiser en tout temps les impacts significatifs de ses activités, ALUCAM est résolument engagée dans une démarche d'amélioration continue.

Les principes énoncés dans *Notre code de conduite des affaires* ont été adoptés par le Comité de Direction après des consultations internes et externes. Ils sont maintenant communiqués à toutes nos parties intéressées pertinentes aussi bien en interne qu'en externe, pour l'appropriation et le soutien nécessaire à leurs mises en œuvre.

Le succès de notre entreprise dépend non seulement de nos compétences, mais aussi de notre engagement à être un partenaire d'affaires fiable aux nivéaux communautaire, national et sous régional.

Le Directeur Général

Alain MALONG

II. Nos valeurs

A travers nos valeurs de Responsabilité, Intégrité, Transparence et Travail d'équipe, nous sommes engagés sur la voie de l'excellence opérationnelle et financière au regard des enjeux internes et externes liés à notre conformité aux exigences applicables, des risques et opportunités inhérents à nos activités et à notre environnement de travail.

a. Responsabilité

Nous conduisons les affaires de l'entreprise de manière responsable en tenant compte des intérêts des actionnaires, des employés, des communautés d'accueil, des clients, ainsi que des tiers concernés par les activités de l'entreprise. Nous assumons la responsabilité de notre performance et de nos décisions et nous encourageons nos partenaires d'affaires à faire de même.

b. Intégrité

En nous appuyant sur le respect des lois, normes et réglementations nationales et internationales, nous faisons preuve d'équité et de bonne foi dans nos relations avec nos employés, nos clients, nos fournisseurs, nos prestataires et lescollectivités où nous menons nos activités.

c. Transparence

Nous aspirons à une transparence maximale compatible avec une administration saine et la confidentialité commerciale. ALUCAM diffuse des informations règlementaires (résultats en matière sociale, santé, sécurité et environnement, ainsi que les résultats économiques et financièrs) aux administrations et institutions concernées, soit par le biais des médias, soit directement, y compris par notre site internet.

ALUCAM encourage et accueille favorablement les critiques constructives. La communication sur le lieu de travail se fait face à face, par écrit, et par le biais de notre système de signalement interne ou du système des idées d'amélioration, des outils qui permettent aux employés d'exprimer leurs idées ou leurs préoccupations sur tous les aspects de l'entreprise, et sur les comportements perçus comme étant inappropriés, sans crainte de représailles.

d. Travail d'équipe

Nous favorisons un esprit de collaboration pour atteindre les meilleurs résultats possibles et faisons confiance en la compétence des uns et des autres. Le travail d'équipe instaure la confiance nécessaire à un échange des idées, à une collaboration au travail et au développement d'un sentiment d'appartenance au sein de l'entreprise.

III. Le milieu de travail

a. Santé au travail

Nous œuvrons pour la santé et le bien-être de tous sur le lieu de travail. Notre objectif est d'empêcher de nouveaux cas de maladies professionnelles en procédant à l'identification, à l'évaluation et au contrôle systématique des risques d'exposition sur le lieu de travail.

Nous avons défini des standards de performance en matière de santé au travail et les mettons en œuvre à travers des programmes de sensibilisation, de recyclage et de formation

Un programme d'audits normatifs ainsi que des *audits de fondamentaux visibles* permet d'évaluer régulièrement notre conformité à notre politique de management et à nos standards de performance santé.

b. Sécurité

La sécurité est une valeur fondamentale et une priorité absolue d'ALUCAM. Notre objectif est d'atteindre le zéro accident par choix.

L'élimination des accidents du travail dépend du comportement de chacun. C'est pour cela que nous avons défini et déployons des standards visant à asseoir des comportements sécuritaires aussi bien en entreprise qu'à l'extérieur. Nous accordons une importance vitale à l'identification des dangers, à l'évaluation et à la gestion des risques.

Nous construisons en outre une culture de la sécurité positive qui repose sur un leadership clair, une formation continue et la participation active de chaqueVsalarié sur le lieu de travail.

c Emploi

Tout en respectant les cultures et les traditions de nos employés, nous exigeons des relations de travail sûres et productives à tous les niveaux de l'entreprise. Nous partageons les mêmes objectifs, en particulier l'élimination des accidents du travail et défendons de fortes valeurs d'entreprise et un comportement éthique.

ALUCAM recrute en fonction des exigences du poste à pourvoir, sans préjugés en matière d'âge, d'origine ethnique ou sociale, d'orientation sexuelle, d'opinions politiques ou de religion.

Dans le but de prévenir toutes les formes de discrimination au sein de l'entreprise, ALUCAM favorise l'égalité des sexes et l'émancipation de la femme en son sein, à travers des programmes de sensibilisation et une démarche d'attraction des femmes pour les métiers et emplois disponibles.

ALUCAM exige de son encadrement supérieur, intermédiaire ou de proximité, de traiter nos collaborateurs et les interlocuteurs externes avec dignité, équité et respect.

Nous empêchons la violence et le harcèlement sur le lieu de travail et ne cautionnons pas l'utilisation de la position dans l'organisation à des fins personnelles.

La formation des employés est une priorité majeure ainsi que l'instauration de conditions de travail sûres, saines et respectueuses de l'environnement.

Nous améliorons notre savoir-faire et nos compétences grâce à des évaluations de performance régulières, à la reconnaissance et au développement du potentiel des employés par l'éducation, le tutorat ainsi que des opportunités de développement professionnel.

ALUCAM applique un système de rémunération équitable et transparent et reconnaît le droit de chaque employé de décider s'il souhaite ou non une affiliation syndicale.

IV. Droits de l'Homme, communautés et environnement

a. Droits de l'Homme

ALUCAM respecte les droits de l'homme dans la gestion de ses activités sur tous ses sites conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous défendons la dignité, le bien-être et les droits des employés, de leurs ayants-droits, des communautés dans lesquelles nous travaillons ainsi que de toute autre personne ou groupe de personnes affectée par nos activités.

En ce qui concerne l'emploi de personnel de sureté (gardiennage), l'entreprise a mis en place des procédures respectant les principes des droits de l'homme comprenant des directives et des restrictions sur l'usage de la force.

Ces procédures sont renforcées par une formation adéquate et s'appliquent aussi bien au personnel desdites entreprises qu'aux employés d'ALUCAM.

b. Communautés riveraines et populations locales

Dans le respect de la diversité des peuples, de la spécificité des populations locales et de l'attachement qu'ils portent à leurs ressources, traditions et coutumes, ALUCAM s'assure d'établir avec eux, des relations durables caractérisées par le respect mutuel, un partenariat gagnant-gagnant assurant des retombées positives à long terme.

Les relations durables impliquent qu'elles soient consultées pour le lancement de nouveaux projets majeurs, pour la gestion des projets existants et pour la fermeture des sites le moment venu. De cette manière, nous soutenons les projets locaux susceptibles d'apporter des améliorations durables sans créer de dépendance. Nous contribuons également au développement local, à la création d'emplois et des opportunités pour les petites et moyennes entreprises.

ALUCAM s'engage à travailler spécifiquement avec les communautés sur les sujets de grande importance notamment :

- Dans l'élaboration des plans de contrôle des impacts environnementaux, sociétaux et de gouvernance en cas de fermeture ou la mise hors service des installations critiques.
- Dans le processus d'identification des services écosystémiques prioritaires à risque d'être affectés par les activités de l'entreprise.
- Dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de préservation et de gestion des aires classées protégées ou prioritaires.

- Dans la mise en place, en cas de besoin, des cadres de concertation facilitant le respect des droits et la préservation des intérêts des populations locales, conformément aux normes internationales applicables.
- En cas de besoin de l'obtention de leur consentement préalable, à donner de bonne foi, pour l'implantation de nouveaux projets ou transformation pouvant affecter leurs terres, occasionner des déplacements des personnes.
- Sur l'identification des impacts significatifs potentiels des activités de l'entreprise sur les droits de l'homme ainsi que les mécanismes de résolution de réclamations ou conflits.

c. Occupation et utilisation des sols

Nous cherchons à obtenir le soutien le plus large possible pour nos propositions tout au long du cycle de vie de nos activités en intégrant les facteurs économiques, techniques, environnementaux et sociaux.

L'occupation et l'utilisation des sols, la réparation des préjudices et notre collaboration avec les communautés locales pour répondre à leurs besoins et préoccupations se font de la manière la plus efficace possible. Dans chaque cas, cela implique une consultation des riverains, des autorités et des autres parties concernées. Nous acceptons que ce processus puisse nous amener à ne pas implanter un nouveau projet, même si nous avons légalement le droit de le faire.

- A ne pas explorer ou développer de nouveaux projets majeurs dans les sites protégés ou classés au patrimoine naturel mondial,
- A indemniser (à une valeur fixée de commun accord) des revendications foncières fondées aussi bien sur la tradition que sur la législation,
- A réhabiliter des terres impactées par nos activités et/ou opérations, en consultation avec les communautés et conformément aux meilleures pratiques environnementales ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

d. Environnement

Nous visons l'excellence dans nos résultats avec une performance environnementale fondée sur le respect des lois et réglementations sur l'environnement applicables. De la même manière, nous cherchons à acquérir une compréhension exhaustive du cycle de vie complet de nos produits et de leur utilisation sûre pour garantir l'exploration de toutes leurs qualités.

Nous garantissons la mise en œuvre de notre stratégie environnementale, en interne comme en externe, par le biais d'audits, d'évaluations et de rapports.

Gestion et protection de la biodiversité

En surveillant l'impact de nos activités sur la biodiversité, nous contribuons à la protection des écosystèmes dont nous dépendons.

II Gestion durable de l'eau

L'accès à l'eau est d'une importance capitale pour nos opérations. Nous travaillons à identifier et à maîtriser les risques qui pourraient être générés du fait de notre utilisation.

III Changements climatiques

La réduction des changements causés par l'activité humaine au climat est un sujet majeur de nos jours. Nous adoptons une approche courageuse, y compris l'inscription aux démarches avant-gardistes, pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre ainsi que les émissions associées à nos produits.

e. Développement durable

La gestion des sites, projets et produits d'ALUCAM doivent contribuer de manière constructive au développement durable en aidant à satisfaire les aspirations et les besoins économiques, sociaux ou environnementaux de ses partenaires d'affaires et des communautés.

En nous concentrant sur les personnes, l'environnement, la gestion des ressources et les systèmes de gestion, nous pouvons mieux gérer les risques, créer des opportunités d'affaires, réduire les coûts, attirer les meilleurs profils professionnels, avoir accès à de nouveaux marchés, à de nouvelles ressources et fournir des produits de qualité à nos clients.

V. Gestion éthique

a. Conflits d'intérêt

ALUCAM promeut une gestion éthique de l'entreprise. A ce titre, les employés sont tenus de ne pas faire intervenir leurs intérêts personnels dans l'exécution d'un travail ou dans la prise d'une décision professionnelle. Les cas de conflits d'intérêt peuvent être :

- Entretenir une relation d'affaires avec un fournisseur, un client ou un concurrent, ou toute autre participation dans une entreprise de ces derniers.
- ii. Etablir des relations d'affaires au nom d'ALUCAM avec un parent ou avec une société contrôlée par un parent.
- iii. Influencer l'évaluation du travail ou la rémunération d'une personne qui est un parent ou un conjoint.
- v. Accepter un avantage personnel autre qu'un modeste cadeau ou une invitation d'une personne ou d'une organisation qui effectue ou compte effectuer une transaction d'affaires avec ALUCAM

b. Corruption

Nous interdisons la corruption sous toutes ses formes. Nous ne cautionnons pas et interdisons à nos employés d'offrir, de promettre, de donner, de demander ou d'accepter, directement ou indirectement, quel qu'avantage indu, de la part des fonctionnaires, des candidats à des élections politiques, représentants des partis politiques, des élites, des leaders d'opinion, des personnes exécutant un mandat public, des employés du secteur privé (y compris des personnes dirigeant une entreprise du secteur privé ou y travaillant à d'autres titres), tout avantage inapproprié dans l'exercice de ses fonctions.

c. Cadeaux et invitations

Il n'est pas permis d'offrir et de recevoir des cadeaux et des invitations en guise de récompense ou de traitement de faveur, sauf dans le cas d'un repas d'affaires. Il faudra toutefois s'assurer que ces invitations de par leur importance, fréquence et circonstances ne constituent des pots-de-vin.

Exceptionnellement, des cadeaux et invitations aux fins sociales et professionnelles peuvent être acceptés, à condition qu'ils soient adaptés aux pratiques admises localement.

d. Pratiques commerciales équitables

Nous sommes partisans de la concurrence libre et loyale. Nous nous évertuons à être explicites et équitables dans les rapports avec nos clients à qui nous vendons des produits de qualité, conformes aux normes légales applicables.

En ce qui concerne les achats et les approvisionnements, nous avons un processus objectif d'identification, d'évaluation et de sélection des fournisseurs et prestataires de services. Nous encourageons ces derniers à avoir le même niveau d'exigence dans la conduite de leurs affaires en ce qui concerne le respect des exigences légales et autres exigences applicables, l'interdiction de recevoir ou d'offrir des pots-de-vin et le processus d'assurance de la conformité.

VI. Patrimoine de l'entreprise et gestion de l'information

a. Contrôles internes et procédures de reporting

Nous produisons des rapports et des états financiers qui reflètent la réalité de nos activités.

Nos comptes et nos rapports sont établis selon les méthodes les plus appropriées, appliquées avec cohérence et basées sur des avis raisonnables et prudents. Nous préparons les états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptés.

Notre système de contrôle interne examine les contrôles financiers, opérationnels et de conformité, ainsi que les procédures d'évaluation des risques. Cette démarche est cohérente avec une évaluation et une réduction responsables des risques afin de fournir une garantie raisonnable contre de fausses déclarations ou des pertes.

ALUCAM exige de l'encadrement supérieur et intermédiaire, et de tout autre employé intervenant dans le processus, à exercer leur bon sens lors de la préparation des états financiers. Que leur conduite soit intègre et conforme à la déontologie de leur profession.

ALUCAM encourage quiconque sait ou suspecte que nos obligations n'ont pas été respectées à en informer sa hiérarchie, le comité d'éthique et des valeurs (C.E.V) ou le remonter par le biais du système de signalement interne.

b. Utilisation des biens de l'entreprise par les employés

- ii. De détruire la propriété d'ALUCAM sans autorisation.
- iii. D'enlever les biens d'ALUCAM sans autorisation.
- iv. D'utiliser les services d'ALUCAM sans autorisation.

c. Utilisation des ressources électroniques par les employés

Les ressources électroniques fournies par ALUCAM doivent être utilisées de manière responsable et conforme à l'éthique. Elles comprennent entre autres

- i. Le courrier électronique
- ii. Le téléphone,
- iii. Le télécopieur,
- iv. Internet et réseaux informatiques
- v. Les bases de données.

Les usages suivants peuvent être considérés comme étant inappropriés :

- Utilisation d'un matériel à caractère offensant, sexuellement explicite, diffamatoire discriminatoire, injurieux harcelant ou violent
- 2 Reproduction ou utilisation illégale d'un matériel
- 3 Pratique des jeux en ligne
- 4 Conduite des activités à but non lucratif personnelles,
- Suppression ou destruction des enregistrements électroniques pouvant servir d'élément de preuve dans une action en justice ou une enquête
- 6 Introduction intentionnelle d'un virus dans le système informatique.

ALUCAM se réserve le droit de surveiller et de bloquer l'utilisation d'internet, de la messagerie électronique à tout moment, selon les dispositions légales en vigueur.

d. Informations confidentielles

Les employés ont l'obligation de protéger les informations confidentielles de l'entreprise ainsi que celles qui sont mises à notre disposition par des tiers (clients, fournisseurs, prestataires).

Il s'agit des informations techniques sur nos produits ou procédés, le processus de tarification, les rapports financiers non publics et toute autre information relative aux ventes d'actifs, fusions et acquisitions.

e. Confidentialité des données personnelles

Nous entendons par données personnelles toute information concernant une personne physique. Il peut s'agir de leur identité, situation familiale, économique ou financière, bancaires données de connexion et données de localisation. ALUCAM doit protéger l'accès, l'obtention d'une copie, la possibilité de modification aux données personnelles de nos actionnaires, administrateurs, employés, fournisseurs, prestataires et clients (actuels et antérieurs), qui ont été recueillies aux fins de la conduite de nos affaires. Cette protection peut être levée en cas de nécessité par une obligation légale.

f. Droits de propriété et connaissances organisationnelles

Nous défendons les droits à nous conférés par la réglementation en vigueur, sur la protection de nos marques de produits et de nos connaissancesorganisationnelles. Nous les protégeons en nous familiarisant avec la réglementation relative à la propriété intellectuelle, à l'utilisation des marques et des connaissances organisationnelles, par :

- i. La surveillance de la violation potentielle de nos droits par des employés, clients, fournisseurs, prestataires et concurrents
- ii. L'interdiction de leur utilisation par des employés, clients, fournisseurs et prestataires sans autorisation.
- iii. L'exigences en cas de besoin d'un accord de confidentialité des tiers pour protéger notre propriété intellectuelle ou nos connaissances organisationnelles.

VII. Relations avec les administrations, la presse et les investisseurs

a. Relations avec les administrations

Les relations avec les administrations comprennent tous les contacts avec les agents de l'état, les fonctionnaires, les organismes gouvernementaux ainsi que leurs représentants. A ces occasions, nous répondons à toute demande d'information légitime, prenons des mesures de confidentialité qui s'imposent avant la mise à leur disposition des informations, utilisons leurs services uniquement dans le cadre d'un contrat écrit et évitons les cadeaux ou invitations susceptibles de nuire à leur réputation ou à celle de notre entreprise.

b. Engagement politique

ALUCAM n'intervient ni directement ni indirectement dans les activités de partis politiques et s'abstient de tout versement en leur faveur ou en faveur d'hommes ou de femmes politiques.

En cas de besoin, nous présentons nos positions officielles, aux administrations ou à des tiers, sur les questions relatives aux intérêts commerciaux, ceux des employés et d'autres personnes concernées par nos activités.

Cependant, les employés intéressés, ont le droit de participer au processus politique à titre personnel et en leur qualité de citoyens.

c. Communication avec les médias et investisseurs

ALUCAM communique avec les médias et les investisseurs de manière claire et cohérente. Lesdites communications incombent à la Direction d'ALUCAM ou à ses porte-paroles officiellement désignées.

Les agissements et comportements de tout un chacun, doivent favoriser la mise en œuvre et le respect scrupuleux des principes et engagements de Notre code de conduite des affaires.

